

Le thème proposé cette année est le suivant : « **La fin de la guerre : les opérations, les répressions, les déportations et la fin du IIIe Reich (1944-1945)** »

Les enseignants peuvent, d'ores et déjà, consulter des **ressources** sur le sujet :

- la brochure réalisée sous l'autorité de Monsieur l'Inspecteur Général, Tristan Lecoq, en partenariat étroit avec le Mémorial de la Shoah et les autres institutions et musées impliqués dans le CNRD

http://www.memorialdelashoah.org/programme-bimestriel/2021_10_fluidbook_cnr60/#/page/0

- la vidéo de présentation réalisée par Monsieur l'Inspecteur Général, Tristan Lecoq, président du concours (<https://www.reseau-canope.fr/cnr60/>).

À l'occasion du 60^{ième} anniversaire du CNRD, **une journée de formation** est proposée à tous les enseignants intéressés par la thématique, en partenariat avec le Mémorial de la Shoah et le CERD-Struthof, afin de les accompagner pour aborder ce thème avec leurs élèves en classe.

Cette journée aura lieu :

- le 25 novembre 2021 à Mulhouse (collège Saint-Exupéry),

- le 26 novembre 2021 à Strasbourg (collège Hans Arp).

Vous trouverez en annexe le programme de cette journée ainsi que le coupon d'inscription à renvoyer impérativement avant le 15 novembre à ce.ipr@ac-strasbourg.fr.

Le règlement du concours national de la Résistance et de la Déportation est publié sur le site éducol du ministère à l'adresse : <https://eduscol.education.fr/cnr60/>.

Le concours comporte **quatre catégories de participation** :

- Première catégorie : classes de tous les lycées (et assimilées) – réalisation d'un devoir individuel

en classe, portant sur le sujet défini au niveau académique. (durée 3h)

- Deuxième catégorie : classes de tous les lycées (et assimilées) – réalisation d'un travail collectif pouvant prendre différentes formes et portant sur le thème annuel.

- Troisième catégorie : classes de troisième (et assimilées) – rédaction d'un devoir individuel en classe, portant sur le sujet défini au niveau académique. (durée 2h).
- Quatrième catégorie : classes de troisième (et assimilées) – réalisation d'un travail collectif pouvant prendre différentes formes et portant sur le thème annuel.

Pour les travaux collectifs des 2^e et 4^e catégories, les candidats peuvent réaliser :

- soit un ouvrage (mémoire illustré ou non par des documents iconographiques, journal, bande dessinée, etc...) prenant la forme d'un dossier manuscrit, imprimé ou stocké sur un support numérique ;
- soit une présentation numérique interactive (diaporama, livre numérique, site internet, etc.) comprenant des textes, des images et éventuellement des vidéos, (l'ensemble des documents étant stocké sur un support numérique) ;
- soit un film ou un document sonore (l'ensemble des documents étant stocké sur un support numérique) ;
- soit une production destinée à être exposée et éventuellement manipulée (panneaux d'exposition, jeux de société, diorama, œuvre artistique, etc.)

Tous les travaux collectifs devront être accompagnés impérativement d'un document de présentation.

Le seul support autorisé pour les travaux numériques est la clé USB.

Il est vivement conseillé de se reporter aux « fiches méthodes » mises à disposition sur eduscol (<http://eduscol.education.fr/cnrd>).

La date des épreuves est fixée au jeudi 31 mars 2022 pour les devoirs individuels, dans l'ensemble des établissements de l'Académie et à l'étranger. Les sujets des devoirs individuels seront communiqués, dans la semaine précédant le concours, par le service de la division des élèves.